
**CONSEILLERE PARAMEDICALE
COMMISSION D'INNOVATION PARAMÉDICALE
CINPA**

**CONTRIBUTION A LA REGLEMENTATION
SUR LA PRATIQUE AVANCEE
DES AUXILIAIRES MÉDICAUX**

Version du 3 décembre 2017

Cécile KANITZER

La **Commission d'INnotation PAramédicale (CINPA)** de la Fédération Hospitalière de France (FHF), lors de sa séance du lundi 13 novembre 2017 a défini des « points clefs » souhaités pour la réglementation en préparation et relative à l'exercice en pratique avancée.

Cette note est organisée en trois paragraphes portant les titres des groupes de travail actuellement organisés par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour la préparation de la réglementation applicative de l'article L.4301-1 du Code de la Santé Publique.

Les membres de CINPA¹ ont confirmé que les auxiliaires médicaux en pratique avancée compléteront un maillage de compétences paramédicales comprenant les métiers « socles »², les métiers de spécialité³ et de l'encadrement paramédical⁴.

Pour CINPA, il ne peut y avoir un cumul de qualifications : l'exercice en pratique avancée doit être possible pour les titulaires d'un métier socle et non de spécialité ou de cadres de santé.

Aussi, les positions prises par CINPA s'inscrivent dans cette logique et s'argumentent dans la perspective de performances organisationnelles et managériales au service de l'offre de soins tant hospitalière, que médico-sociale ou libérale.

LA FORMATION

CINPA soutient :

- Une formation délivrant un MASTER (120 ECTS)
- Une formation organisée en séquences regroupées d'une semaine par mois par exemple pour permettre la poursuite d'un exercice professionnel durant la formation
- Une entrée en formation à l'issue d'un dossier de candidature validé par un jury pédagogique (pas de concours d'entrée)

¹ Composition en annexe n°1

² La notion de métier socle fait référence à la famille professionnelle à laquelle appartient un soignant qui aspire à intégrer une spécialité ou un métier nouvellement créé. On peut citer quelques métiers socles : les manipulateurs d'électroradiologie, les masseurs kinésithérapeutes, les ergothérapeutes, les infirmiers, ... Le soignant a été préparé en formation initiale à exercer ce métier socle. Il a, en fonction de son parcours, pu acquérir une expérience et développer une expertise dans son champ d'activités.

³ Trois spécialités : puériculteur (PDE), infirmier de bloc (IBODE), infirmier anesthésiste (IADE)

⁴ Cadre de santé (CS), cadre supérieur de santé (CSS) et directeur des soins (DS)

- Une expérience préalable en exercice afin de garantir que l'exercice en pratique avancée s'inscrive bien dans la continuité de l'expertise d'un champ clinique
- Un projet professionnel individuel avec le cas échéant un portage institutionnel ou de territoire qui peut éventuellement être consolidé d'une qualification complémentaire

LA COMPETENCE

Les compétences en pratique avancée doivent être établies suivant des modèles reconnus. CINPA soutient la mobilisation des modèles HAMRIC (1996), BROWN (1998) et Mc GEE (2009).

LA VALORISATION

La valorisation doit être envisagée à la mission et non à l'acte quelque soit le contexte d'exercice : salarial ou libéral.

Le niveau de valorisation doit être considéré au regard des autres qualifications et notamment des spécialités et de cadre de santé.

Les paramédicaux en pratique avancée seront sous l'autorité hiérarchique de l'encadrement paramédical et suivant les situations sous l'autorité fonctionnelle d'un médecin.

Un des membres de CINPA est invité aux groupes de travail de la DGOS. Il est porteur des positions de la FHF par sa commission ad hoc.

ANNEXE : COMPOSITION DE CINPA

COMPOSANTE	TITRE	REPRESANTANT
FHF	Conseillère paramédicale Présidence de CINPA	KANITZER Cécile
	Conseiller médical	MARTINEAU Frédéric
	Chargée de l'Innovation	CHHUN LEGLISE Nathalie
	Délégué régional	DE BONNAY Patricia
AFDS	Vice-présidente	LAIGNEL Laurence
	DS - Chercheur	PEOCH Nadia
CNCRP	Référent de la CNCRP pour la conférence des CGS de CHU	DECAVEL Frédérique
REPASI-ANFIIDE	Responsable du Comité de pilotage	AMBROSINO Florence
SIDDIEF	Secrétaire générale	SALETTE Hélène
FONDS DE DOTATION FHF	Directeur	HABRAN Enguerrand
LA FAGE	Coordonnateur national	PICARD Alexandre
CONFERENCES	Conférence Nationale des Présidents de CME de CHU	CLAUDON Michel
	Conférence Nationale des Présidents de CME de CH	GODEAU Thierry
	Conférence Nationale des Présidents de CME de CHS	Dr Eric DIERS
	Conférence Nationale des Directeurs généraux de CHU	DEWITTE Jean-Pierre
	Conférence Nationale des Directeurs de CH	RIET Zaynab
	Conférence Nationale des DRH et CGS de CHU	DURAND Luc